

NAGES INFO



Bulletin municipal N° 165

Janvier 2023

Chères et chers administrés,

« Regarder avec beaucoup d'espoir vers 2022 » étaient les mots écrits sur l'éditorial de janvier 2022.

Malgré les doutes et les incertitudes, 2022 nous a permis de vivre une année relativement normale.

Nos généreux bénévoles se sont remis, pour la majorité, sur le chemin de l'organisation et nous ont proposé de très belles animations.

Les fêtes de village ont pu reprendre. Printemps du Laouzas, marchés de nuit, sorties du patrimoine, repas des os, lotos, bals, vide-greniers, animations à la maison de Payrac, fête du biaïs, fête du chou, ... ont été programmés et se sont déroulés dans la bonne humeur et la convivialité.

La foire des Paysans le 15 août à Payrac a connu un énorme succès.

Vraiment merci à tous nos bénévoles qui, sans relâche, œuvrent pour notre petite patrie, nous permettent de nous rencontrer et nous donnent du bonheur. Ils font découvrir notre belle et dynamique commune, ils font aimer notre beau territoire.

2022 aura été une année terrible puisque quinze de nos habitant(e)s, de nos ami(e)s, nous ont quittés. Nous présentons nos très sincères amitiés à toutes ces familles plongées dans la peine et la douleur.

Trois naissances sont venues égayer autant de foyers et nous leur souhaitons beaucoup de joies et de bonheur.

2022 a encore connu beaucoup de transactions immobilières et nous espérons vraiment que les nouveaux habitants trouveront ce qu'ils sont venus chercher : calme, amitié, tolérance et convivialité.

Le samedi 21 janvier, dès 18h30, nous convions toute notre population à venir participer à la traditionnelle cérémonie des vœux qui a dû être annulée deux ans d'affilée. Votre présence nombreuse sera appréciée.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente, avec tous les membres du conseil municipal, une très bonne année 2023, remplie de joies, de bonheur, de santé, d'amitié et de sérénité.




Au sommaire

Le mot du Maire	1
État civil	2
Invitation aux vœux.....	2
Nature (fleurs - chemins)	3
Intervention de l'agent ONF.....	3 - 4
Conseils municipaux	5 - 6 - 7 - 8
Communauté de Communes....	9 - 10
Animations	11
Hameau de Robert	12

Très amicalement.
Alain Cabrol

Joyeux Noël et Bonne Année

Etat civil

	<p>Naissances :</p> <ul style="list-style-type: none">• Hugo Barthe, le 12 mai, fils de Jessica Martinez et de Jean-François Barthe, de Condomines• Tiago Cavaillés, le 19 juillet, fils de Coralie Guibbert et de Jean-Baptiste Cavaillés, de Rieumontagné• Sacha Lapchouk, le 20 septembre, fils d'Ange Théron et de Sébastien Lapchouk, de Rieumontagné. <p>Nous présentons nos sincères félicitations aux heureux parents et tous nos meilleurs vœux de bonheur.</p>
	<p>Mariages :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pauline Thiébault et Pierre-Jean Pioch, de Rieumontagné, le 4 juin• Catharina Digeon et Yohan Robert, de Rouvières, le 9 juillet• Laura Belleudy et Julien Lopez, de Cabot, le 27 août• Samantha Oules et Cyril Théron, de Pontis, le 10 septembre. <p>Nous présentons nos sincères félicitations aux familles et nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux mariés.</p> <p>PACS (Pacte Civil de Solidarité)</p> <ul style="list-style-type: none">• Carine Fargier et Pierre Amposta, du Callou, le 1^{er} août• Ange Théron et Sébastien Lapchouk, de Rieumontagné, le 5 novembre. <p>Nous présentons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux pacsés.</p>
	<p>Décès :</p> <p>Nous présentons nos très sincères condoléances aux nombreuses familles éprouvées par le deuil, suite au décès de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Michèle Vautier (Nages), le 17 juin, à l'âge de 78 ans• Renée Jeay épouse Barthe (Condomines-Mas Petit), le 1^{er} août, à l'âge de 89 ans• Marie-Jacqueline Langlois (Rieumontagné), le 4 août, à l'âge de 81 ans• Henriette Théron épouse Calas (Rouiregros-Lacaune), le 12 août, à l'âge de 104 ans• Josette Gleizes épouse Gayraud (Sauyères), le 15 août, à l'âge de 80 ans• Jacky Pagès (Les Arrasses), le 30 août, à l'âge de 86 ans• Jean Guibbert (Nages), le 19 septembre, à l'âge de 88 ans• René Gayraud (Sauyères), le 20 septembre, à l'âge de 89 ans• Jean-Michel Boulérot (Sauyères), le 18 novembre, à l'âge de 76 ans.

Vœux de la municipalité

Le samedi 21 janvier 2023,
à 18 heures 30, à la salle du Landas,
tous les habitants de la commune
(résidents permanents et secondaires)
sont invités à participer à notre
traditionnelle cérémonie des vœux
que nous retrouverons avec plaisir.

Un apéritif dînatoire sera offert.
Nous comptons sur la présence de tous.



Nature

Embellissement des villages et journée des chemins 2022

Quatre chantiers ont été menés par des équipes de bénévoles :

- nettoyage des berges du lac du Laouzas au niveau du barrage,
- nettoyage autour de l'Église de Villelongue,
- entretien du chemin de randonnée près du petit pont de Nages et nettoyage de la Foudal Loc,
- chantier de débroussaillage au Callou.



D'autres équipes ont géré les plantations et la distribution de fleurs ainsi que l'installation de jardinières fleuries pour l'embellissement de nos hameaux et villages.

La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et dans la bonne humeur.

Nous remercions les nombreux participants qui ont pris part à ces activités.

Intervention de Joffrey Gayraud (Technicien de l'Office National des Forêts) lors de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2022

Joffrey Gayraud a présenté aux membres du conseil municipal divers points de son activité forestière.

1. Présentation de la forêt de Nages

La surface forestière de notre commune gérée par l'ONF est de 815 hectares. Il y a environ 60 % de résineux et 40 % de feuillus. Voici la répartition géographique :

Montgrand	147 hectares
Le Calmel - Le Clapié - Puech Pialat	195 hectares
Puech de Razous	138 hectares
Castelferre	54 hectares
Landes de Naujac - Entérine - La Frajure	163 hectares
Concord	118 hectares

2. Bilan 2014-2022

Sur ces 8 années, les coupes de bois ont représenté un volume de 28 777 m³ pour un montant de vente de 1 028 840 €.

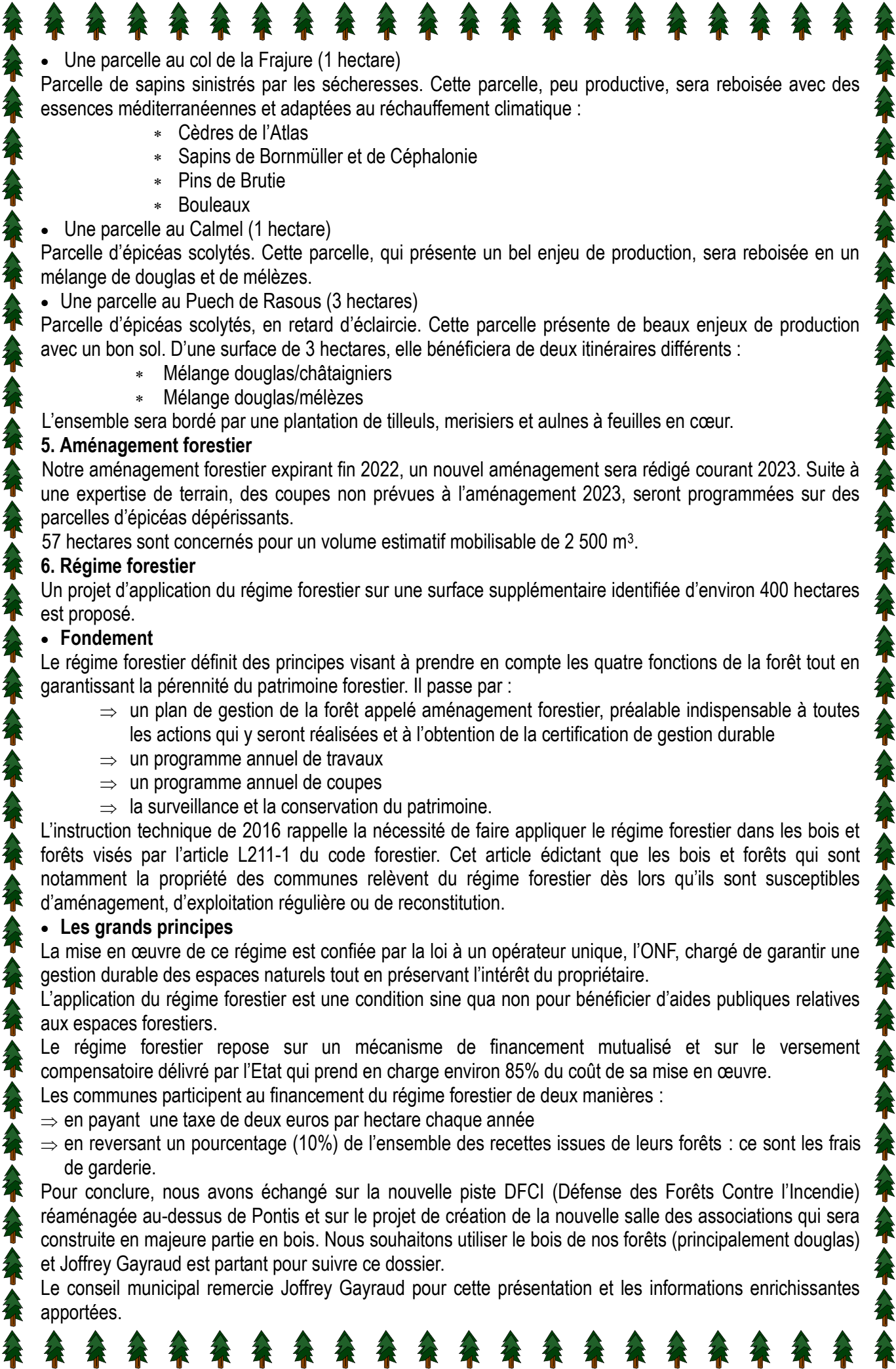
Nous devons payer à l'ONF les frais de garderie qui représentent 10% du montant des ventes et une taxe de 2€ par hectare par an. Des investissements (création de pistes, reboisements, entretiens, ...) sont régulièrement réalisés. Sur ces 8 années, de 2014 à 2022, nous avons dépensé 300 469 € pour la gestion de nos forêts.

3. Plan de relance : les grands principes

- Mise en place d'un grand plan de relance national en vue de relancer l'économie
- Des budgets sont alloués en faveur de la transition énergétique
- Une part de ces moyens est consacrée au renouvellement forestier afin de préparer la forêt au changement climatique.

4. Travaux prévus

Avec un taux d'aides à 80% environ, 5 hectares seront reboisés :

- 
- Une parcelle au col de la Frajure (1 hectare)

Parcelle de sapins sinistrés par les sécheresses. Cette parcelle, peu productive, sera reboisée avec des essences méditerranéennes et adaptées au réchauffement climatique :

- * Cèdres de l'Atlas
- * Sapins de Bornmüller et de Céphalonie
- * Pins de Brutie
- * Bouleaux

- Une parcelle au Calmel (1 hectare)

Parcelle d'épicéas scolytés. Cette parcelle, qui présente un bel enjeu de production, sera reboisée en un mélange de douglas et de mélèzes.

- Une parcelle au Puech de Rasous (3 hectares)

Parcelle d'épicéas scolytés, en retard d'éclaircie. Cette parcelle présente de beaux enjeux de production avec un bon sol. D'une surface de 3 hectares, elle bénéficiera de deux itinéraires différents :

- * Mélange douglas/châtaigniers
- * Mélange douglas/mélèzes

L'ensemble sera bordé par une plantation de tilleuls, merisiers et aulnes à feuilles en cœur.

5. Aménagement forestier

Notre aménagement forestier expirant fin 2022, un nouvel aménagement sera rédigé courant 2023. Suite à une expertise de terrain, des coupes non prévues à l'aménagement 2023, seront programmées sur des parcelles d'épicéas dépérissants.

57 hectares sont concernés pour un volume estimatif mobilisable de 2 500 m³.

6. Régime forestier

Un projet d'application du régime forestier sur une surface supplémentaire identifiée d'environ 400 hectares est proposé.

• Fondement

Le régime forestier définit des principes visant à prendre en compte les quatre fonctions de la forêt tout en garantissant la pérennité du patrimoine forestier. Il passe par :

- ⇒ un plan de gestion de la forêt appelé aménagement forestier, préalable indispensable à toutes les actions qui y seront réalisées et à l'obtention de la certification de gestion durable
- ⇒ un programme annuel de travaux
- ⇒ un programme annuel de coupes
- ⇒ la surveillance et la conservation du patrimoine.

L'instruction technique de 2016 rappelle la nécessité de faire appliquer le régime forestier dans les bois et forêts visés par l'article L211-1 du code forestier. Cet article édictant que les bois et forêts qui sont notamment la propriété des communes relèvent du régime forestier dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution.

• Les grands principes

La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à un opérateur unique, l'ONF, chargé de garantir une gestion durable des espaces naturels tout en préservant l'intérêt du propriétaire.

L'application du régime forestier est une condition sine qua non pour bénéficier d'aides publiques relatives aux espaces forestiers.

Le régime forestier repose sur un mécanisme de financement mutualisé et sur le versement compensatoire délivré par l'Etat qui prend en charge environ 85% du coût de sa mise en œuvre.

Les communes participent au financement du régime forestier de deux manières :

- ⇒ en payant une taxe de deux euros par hectare chaque année
- ⇒ en reversant un pourcentage (10%) de l'ensemble des recettes issues de leurs forêts : ce sont les frais de garderie.

Pour conclure, nous avons échangé sur la nouvelle piste DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) réaménagée au-dessus de Pontis et sur le projet de création de la nouvelle salle des associations qui sera construite en majeure partie en bois. Nous souhaitons utiliser le bois de nos forêts (principalement douglas) et Joffrey Gayraud est partant pour suivre ce dossier.

Le conseil municipal remercie Joffrey Gayraud pour cette présentation et les informations enrichissantes apportées.

Décisions administratives

- **Publicité des actes administratifs.** Au 1er juillet, la réforme des actes administratifs est entrée en vigueur. La dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun. Les communes de moins de 3500 habitants ont eu le droit de choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la dématérialisation. Le conseil municipal de Nages a décidé de rester, pour le moment, à une mise à disposition sous format papier.
- **Adoption nomenclature.** Au 1er janvier 2023, le référentiel budgétaire et comptable des collectivités évolue. La nouvelle nomenclature M57 sera appliquée uniquement au budget général de la commune. Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : commune, département et région. Cela apporte une simplification et une uniformité pour la gestion de toutes ces collectivités.
- **Adoption d'un reversement de la taxe d'aménagement** à la Communauté de Communes, à hauteur de 5% des sommes encaissées.

Assainissement collectif du village de Nages

La station d'épuration de Nages prendra en charge les eaux usées du réseau existant ainsi que celles de la rue de la Foun dal Loc.

Le réseau sera étendu jusqu'au parking du Landas où sera installée une station à roseaux.

Suite à un appel d'offres lancé par le cabinet GAXIEU et à l'analyse des offres reçues, il a été attribué :

- la partie réseau de collecte au groupement d'entreprises SOLACO TP et THOUY TP pour un montant de 396 009 €HT,
- la partie station d'épuration type roseaux au groupement d'entreprises MAANEO et THOUY TP pour un montant de 202 571 €HT.

La première réunion de chantier aura lieu mi-janvier.

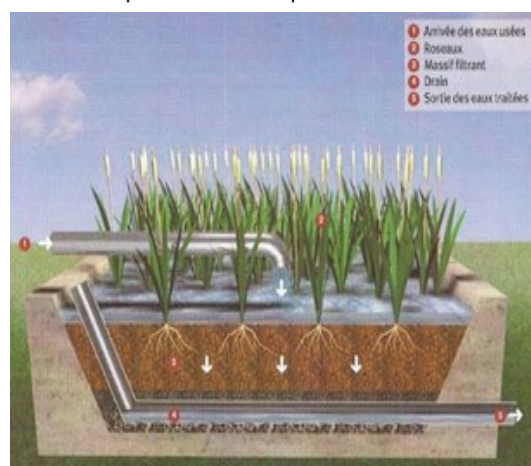
Une réunion publique sera proposée aux habitants fin janvier.

Les travaux devraient débuter en février.

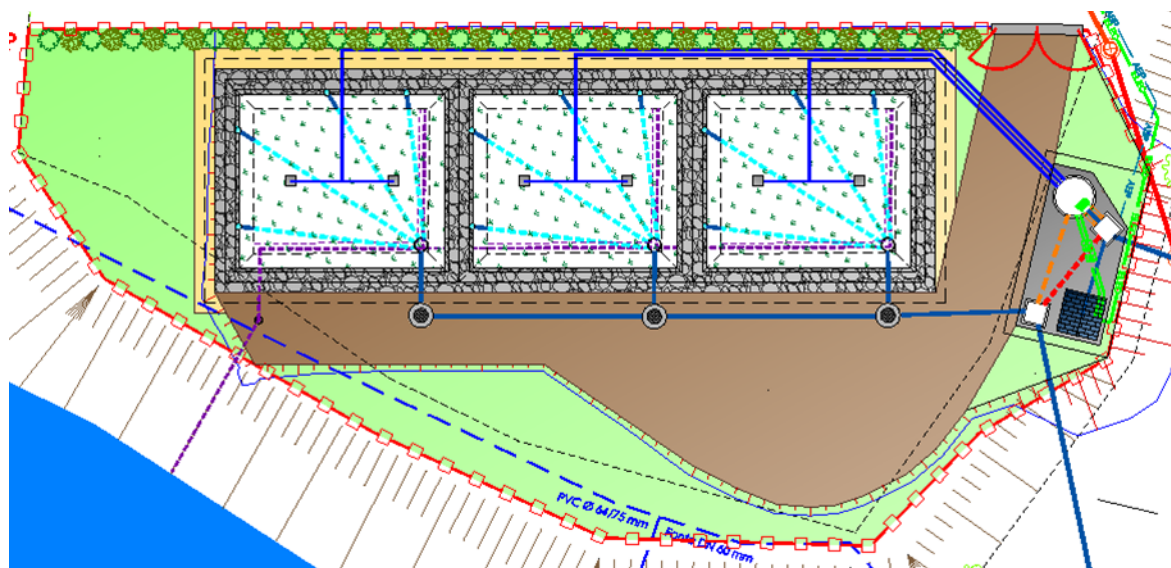
L'objectif serait que la mise en service soit effective fin juin 2023.

Nous financerons ces travaux grâce aux subventions attribuées par le Conseil Départemental du Tarn et par l'agence de l'eau Adour-Garonne. Il sera nécessaire de faire un emprunt bancaire pour la partie non subventionnée.

Coupe d'un lit filtrant planté de roseaux



Plan de la future station située au Landas



Travaux de la commune

Achats de matériels

Le nouveau tractopelle a été livré le 1^{er} décembre 2022.

Un tracteur Massey Ferguson est commandé en remplacement de celui que nous avons déjà.



Goudronnage sur les routes communautaires

Le goudronnage des deux montées sur Rieumontagné a été effectué fin juin 2022 (photo prise côté Peyroux-Nages).

Le goudronnage de la route de Rieufrech a été réalisé en octobre.



Toilettes publiques à Villelongue

Des toilettes sèches ont été mises en place à Villelongue (près de l'Église) pour la période estivale 2022. Elles ont été bien utilisées et une réflexion va être menée sur la forme de renouvellement en 2023.

Ordures ménagères

Des études ont démontré que la Communauté de Communes est un très « mauvais élève » sur le tri des déchets. Et malheureusement, la commune de Nages est concernée.

Il est demandé aux habitants d'être particulièrement vigilants sur le tri des déchets et de bien respecter les nouvelles consignes qui ont été distribuées par voie postale.

D'autre part, la mairie a remarqué que les petites poubelles rondes implantées sur la commune sont particulièrement mal utilisées. Nous y trouvons beaucoup de bouteilles en verre. Il a donc été décidé de les supprimer.

LE 1^{ER} JANVIER 2023
100 % DES EMBALLAGES
DANS LE BAC JAUNE!



CITEO **WWW.TRIFYL.FR** 

Nouvelle salle des associations

Le projet d'une nouvelle salle des associations à Nages a été présenté au conseil municipal du mois de juin. Après délibération, le conseil municipal a donné son accord pour lancer le marché sur le choix d'un architecte.

Un appel d'offres restreint a été lancé pour la maîtrise d'œuvre. Des visites d'architectes ont été programmées les 7 et 9 novembre.

Suite à l'ouverture des plis et après leurs analyses, le cabinet d'architecture H A Benoît Herment, basé à Mazamet, a été retenu.

La demande de permis de construire doit être déposée dès le mois de janvier.

Nous remercions les autres cabinets d'architectes qui avaient soumissionné à notre projet.

Quelques projets à venir :

- **Toitures de la salle des jeunes et des appartements situés rue des Paillargues.** Des devis ont été demandés.
- **Réfection du Presbytère.** Des études seront menées pour revoir l'aménagement complet de ce lieu.

Sobriété énergétique

Décorations de Noël. Les illuminations de Noël seront allumées sur une période réduite par rapport aux années précédentes. Vous pourrez les admirer de la mi-décembre 2022 à la mi-janvier 2023. Nous vous rappelons que tous nos éclairages de Noël sont équipés, depuis déjà plusieurs années, d'ampoules LED moins énergivores.

Éclairage Public. Suite à la prise de compétence par la Communauté de Communes de l'éclairage public, un programme annuel de remplacement des lampadaires est réalisé sur chaque commune. Les anciens luminaires sont remplacés par des lampadaires à LED possédant un système de baisse d'intensité à une heure programmée. Nous avons commencé ce programme avant cette prise de compétence.

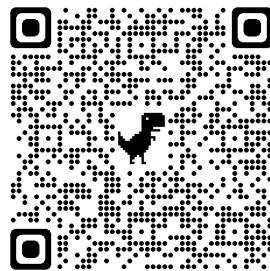
Plan local d'urbanisme intercommunal des Monts de Lacaune

Une réunion publique s'est tenue le mardi 8 novembre 2022 en mairie de Lacaune.

Tous les documents présentés sont consultables sur le site de la communauté.

Vous pouvez accéder à la page grâce à ce QR Code :

Si vous avez des réclamations, n'hésitez pas à vous rendre à l'enquête publique qui devrait se tenir courant mai 2023.



Projet éolien de Combaynard :

Renouvellement des parcs de Puech de Cambert et Cap Redoundé

Le conseil municipal a été informé des prochaines étapes du projet de renouvellement des parcs éoliens installés sur les communes de Murat-sur-Vèbre et de Barre.

L'objectif du renouvellement étant d'optimiser le site exploité avec des technologies plus récentes et plus performantes.

Actuellement, la puissance des parcs de 12 éoliennes au total est de 15.6 mégawatts. Le renouvellement de ces deux parcs permettra de diminuer le nombre d'éoliennes à 8 et d'augmenter de plus de 50 % la puissance installée.

Le conseil municipal de Nages a donné un avis favorable à ce projet.

Informations diverses

- **Concessions funéraires.** Compte-tenu du nombre restreint de places dans les cimetières de la commune, il est rappelé que seuls les résidents permanents peuvent obtenir une place dans l'un des cimetières de la commune.
- **Porte-drapeau.** La commune de Nages recherche un ou une porte-drapeau pour diverses manifestations se déroulant sur notre territoire. Sachez que tout le monde, sans conditions, peut proposer ses services. Nous vous remercions de vous faire connaître auprès de la mairie si vous êtes intéressés.
- **Anciennes salaisons LUDOSEL à Condomines.** La famille Guiraud a pris contact avec la Communauté de Communes et la mairie de Nages au sujet du devenir des bâtiments des anciennes salaisons de Condomines.
- **Hébergements touristiques.** Nous souhaitons la bienvenue à Mr et Mme Jérémy et Stéphanie Lesage qui ont repris les hébergements touristiques « Les Rives du Lac » à Rieumontagné, anciennement tenus par Jean-Luc Granier.

Recensement de la population

La population légale de la commune en vigueur au 1^{er} janvier 2023 est de 342 habitants.
Nous notons une stabilité de notre population.

Autour du Lac du Laouzas

- **Carlebou.** La pêche de nuit à Carlebou a provoqué de nombreux désagréments (notamment des nuisances de bruits et de propreté). En accord avec la Fédération de Pêche et la société de pêche de Murat, la pêche de nuit sera désormais interdite sur ce secteur. L'accès sera bloqué pour éviter que les voitures ne descendent jusqu'au bord du lac.
- **Peyroux-Nages.** En bordure du lac entre Rieumontagné et Peyroux, il a été constaté des nuisances (déchets, propreté, ...) suite à plusieurs installations de campements sauvages. L'accès sera bloqué pour éviter que les véhicules ne puissent s'y rendre. Il existe déjà un parking en bordure de route pour le stationnement des véhicules.

Des actions sont menées par la Communauté de Communes :

- **Aire de camping-cars de Rieumontagné.** Un projet d'aménagement de cette aire est en cours. Une étude est notamment menée sur l'alimentation électrique et le renforcement du réseau, ainsi que sur l'installation d'une barrière automatique pour gérer l'entrée de cet espace.
- Dans le cadre du programme : « **Territoires de lacs du Massif Central** », plusieurs projets sont à l'étude :
 - * réflexion concernant l'aménagement de l'île,
 - * création d'un chemin PMR (Personne à Mobilité Réduite) sur la presqu'île,
 - * création d'une nouvelle mise à l'eau pour les bateaux.



Communauté de Communes

Garde-champêtre

Information en juin 2022 : le garde-champêtre de La Salvetat va prochainement partir à la retraite et une réflexion est menée sur l'embauche de gardes-champêtres intercommunaux. Le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce service.

Information en octobre 2022 : 2 gardes-champêtres vont être embauchés par la Communauté de Communes et tourneront sur les communes du territoire.

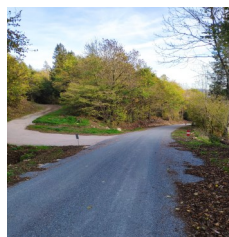
Un garde-champêtre est notamment en charge du droit de police (chiens divagants, contrôle du stationnement des camping-cars et autres, contrôle des dépôts sauvages en pleine nature ou aux abords des colonnes de tri, ...).

Travaux sur la route de Griffoulou

La troisième tranche de travaux sur la route de Griffoulou a débuté cet été et s'est terminée cet automne.



Avant les travaux



Après les travaux

Espace de Vie Sociale

La salle des Paillargues est mise à disposition de l'Espace de Vie Sociale pour ses différentes activités lorsque celles-ci se déroulent à Nages.

N'hésitez pas à participer à ces nombreux et variés ateliers, qu'ils soient à Nages ou dans les communes voisines.

Pavillon Bleu

Le label Pavillon Bleu a été accordé pour l'année 2022. Les eaux du Lac du Laouzas ont été de bonne qualité et conformes aux exigences de la norme Pavillon Bleu. La demande de label pour 2023 a été déposée.

Pont de Salamou

Comme cela a déjà été évoqué dans un précédent Nages Info, le pont de Salamou a été consolidé, rénové et le goudronnage de la chaussée a été réalisé. Ces travaux financés par la Communauté de Communes ont été pris, à parts égales entre les communes de La Salvetat et de Nages, sur l'enveloppe de fonctionnement des routes communautaires.

Les travaux réalisés par l'entreprise T.P.P. de Brassac (génie civil) et par l'entreprise Pagès de Lacaune (garde-corps) sont particulièrement bien réussis.

N'hésitez pas à aller vous promener sur ce lieu magnifique.



Informations diverses

- **Médecins sur Lacaune.** Deux médecins s'installeront à Lacaune le 1^{er} février 2023. Ces médecins seront salariés de la Région Occitanie. La Communauté de Communes a adhéré à un groupement d'intérêt public « Ma Santé, Ma Région ». Elle s'engage à la mise à disposition des locaux dédiés au centre de santé et à apporter une contribution financière pour couvrir un tiers des financements nécessaires à l'équilibre des charges et des produits.

OPAH des Hautes Terres D'Oc

Portée par les Communautés de Communes des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc et Sidobre Vals et Plateaux, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été lancée le 16 mai dernier pour 3 ans. Cette action est animée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc.

L'OPAH des Hautes Terres d'Oc a pour but d'accompagner au niveau technique et financier les propriétaires occupants ou bailleurs dans leur projet de travaux d'amélioration de leur logement, en mobilisant des aides financières de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?

Vous avez un projet de rénovation, d'isolation ou d'adaptation de votre logement ?

Des aides financières peuvent vous être octroyées – sous certaines conditions.

L'équipe d'animation de l'OPAH des Hautes Terres d'Oc vous aidera dans toutes vos démarches. Contact : Alexandra Rouanet : opah@hautesterresdoc.fr, 05.63.74.29.30 / Agathe Maffre : habitat@hautesterresdoc.fr, 05.63.74.29.29



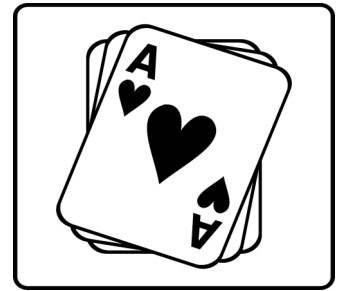
Animations

Concours de belote

Des bénévoles du comité d'animation Nages-Laouzas organisent une fois par mois un concours de belote à la salle des Paillargues à 20h30.

Voici les prochaines dates : **le vendredi 20 janvier, les samedis 18 février, 18 mars, 15 avril, 20 mai et 17 juin.**

Vous êtes attendus nombreux à ces soirées très conviviales.



Les prochaines animations à la salle du Landas

- * **18 mars** : loto des écoles de La Trivalle et de Moulin-Mage
- * **25 mars** : bal organisé par La Bourrée Montagnarde
- * **8 avril** : loto du comité des fêtes de Nages

	12			48	51		73	83
	12			48	51		73	83
6		27		44	53		70	
5	10		34			61		90

Printemps du Laouzas

Le **18 mai** (jeudi de l'Ascension) : édition 2023 du printemps du Laouzas.

Saison culturelle programmée par la communauté de communes

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Communauté de Communes organise dans nos salles, mais aussi sur tout le territoire, diverses animations.

A ce jour, le **20 mai** à 20h30, à la **salle des Batteuses**, sera proposé le spectacle « Les Immersions » .

Nouveauté

24 25 juin 2023

Oyez ! Oyez !

Un grand festival médiéval se prépare pour les 24 et 25 juin 2023.
Au programme : campement médiéval, animations, et un grand festin médiéval !

Vous avez envie de rejoindre l'aventure, nous soutenir, ou vous êtes juste curieux d'en savoir un peu plus, contactez la nouvelle association « Nages à travers les âges » à medievale.nages@gmail.com

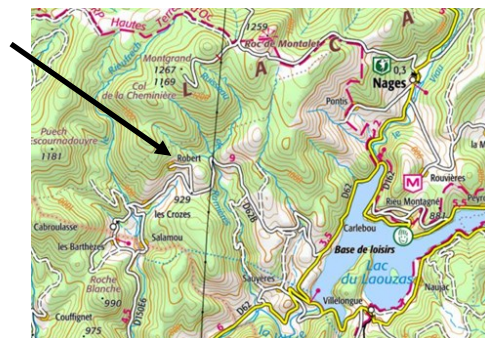
Grand Festival Médiéval de Nages

Hameau de Robert

Après les hameaux de Salamou et de Montredon, nous souhaitons vous faire découvrir le hameau de Robert.

En quittant la route menant à Tastavy, avant Les Crozes, le hameau de Robert, situé à 970 mètres d'altitude, offre une vue magnifique sur la vallée. Une résidence permanente et trois résidences secondaires composent ce hameau.

Ses habitants donnent une beauté remarquable à ce lieu.



Décorations de Noël

N'hésitez pas à aller découvrir les beaux sapins de Noël bien décorés et les magnifiques crèches installées dans les églises de Nages et de Condomines.

Arlette, Paulette et Marie-Hélène ont uni leurs efforts pour embellir Condomines.

Simone et Odile en ont fait de même à Nages.

Merci aux généreux habitants qui entretiennent et ouvrent nos quatre églises.



Nages



Condomines

